MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Bourses pour le lycée français de MADRID

Notice d'information destinée aux familles des candidats en 2021-2022

OBSERVATION IMPORTANTE

L'admission de l'élève boursier au lycée français de Madrid, sera définitive dès que l'établissement aura l'assurance que la famille de l'élève boursier a trouvé une famille d'accueil.

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Madrid, la famille doit s'adresser à

Madame le Proviseur du lycée français de Madrid
Plaza del liceo n° 1
E - 28043 MADRID (☎ 00.34.91.748.94.90).

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra être muni, en plus, de l'autorisation de sortie du territoire (rétablie depuis le 15 janvier 2017) signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359 .

Pour les élèves non ressortissants de l'Union européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Madrid assure la demi-pension mais ne comporte pas d'internat. **Les élèves admis peuvent obtenir du secrétariat du lycée des adresses de familles espagnoles susceptibles de les héberger**. La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération madrilène, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille espagnole. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage : les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Madrid, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le premier versement intervient environ un mois après la rentrée scolaire.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2021-2022 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse varie, hors bourse au mérite, entre 7 620 € et 15 000 €.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au proviseur du lycée français de Madrid qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **M. le Proviseur du lycée français de Madrid**.

A titre indicatif :

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Lycée français de Madrid	**Frais de scolarité** (annuels)	**Demi-pension** (annuelle)	**Hébergement** (annuel)	**Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens** (annuels)		**Transports urbains** (annuels)	**TOTAL**
Premières	6 710€	909€	6 500€	manuels scolaires (location ou prêt) inscription EA	350€ 80€	350€	14 899€
Terminales				manuels scolaires (location ou prêt) inscription au Bac	350€ 180€		14 999€